



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 17 septembre 2015

Dossier de presse

Recrutement de deux apprentis à la préfecture

Point presse du jeudi 17 septembre à 10 heures
en présence de M. Bachir Bakhti, secrétaire général de la préfecture

La préfecture de l'Aisne s'engage et agit pour la formation et l'emploi des jeunes en accueillant deux d'entre eux en apprentissage. Ces contrats participent ainsi à l'engagement de l'administration dans le développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'État pour répondre aux enjeux de l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Deux contrats d'apprentissage ont été signés le 1^{er} septembre :

- Mme Kelly THIERY, 20 ans, est recrutée à l'accueil général de la préfecture, avec pour objectif de préparer un baccalauréat professionnel « gestion administration ». Sa formation sera alternée entre l'enseignement pratique à la préfecture et l'enseignement théorique au CFA de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne. Mme Valérie GRENET, cadre administratif à la préfecture est son maître d'apprentissage.

- M. Alexandre GOBERT, 18 ans, est recruté au service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication de la préfecture, en vue de préparer un BTS informatique et réseaux ou un baccalauréat professionnel micro-informatique et réseaux. Sa formation sera alternée entre l'enseignement pratique à la préfecture et l'enseignement théorique au centre PROMEO-Formation. M. Stéphane MAI, cadre ingénieur à la préfecture est son maître d'apprentissage.

L'apprentissage dans la fonction publique de l'Etat :

Dans l'Aisne, les contrats d'apprentissage « secteur public » enregistrés par la DIRECCTE au 02/09/2015 pour la campagne 2015/2016 s'établissent comme suit :

- Vingt-deux contrats (mairie), un contrat (syndicat scolaire), un contrat (syndicat mixte), un contrat (syndicat des écoles primaires regroupées), un contrat (communauté de communes),
- Quatre contrats (centre hospitalier de Soissons), un contrat (centre hospitalier Saint-Quentin), deux contrats (préfecture) et trois contrats (DDFIP Laon).

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02

L'apprentissage dans la fonction publique de l'Etat, c'est un objectif de 4 000 apprentis dès septembre 2015, dont 600 postes à pourvoir au ministère de l'Intérieur, y compris les préfectures, pour atteindre un objectif de 10 000 apprentis en septembre 2016. Avec le recrutement de deux apprentis dès le 1^{er} septembre 2015, la préfecture de l'Aisne participe ainsi à la réalisation de cet engagement.

De 16 à 25 ans, tout jeune préparant un diplôme à finalité professionnelle est susceptible d'être accueilli au ministère sur un rythme d'alternance entre le centre de formation et la structure d'accueil.

Les secteurs ouverts à l'apprentissage sont multiples : accueil, secrétariat, administration générale, logistique, maintenance, commerce, transports, ressources humaines, informatique et réseaux, information, communication et multimédias, bâtiments, droit...

Quelques rappels sur l'apprentissage :

L'apprentissage est une formation en alternance entre une formation théorique qui est dispensée au sein d'un centre de formation d'apprentis (CFA) ou de tout autre établissement de formation, et une formation professionnelle dispensée chez l'employeur. Durant cet apprentissage, l'apprenti prépare un diplôme.

L'apprentissage s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans. La durée du contrat d'apprentissage (contrat de droit privé à durée limitée) varie entre six mois et quatre ans.

Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC qui varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation qu'il poursuit.